



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Troisième session, Partie II
10-12 octobre 2006
Bangkok

**EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES AUX TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE**

(Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire)

**PRÉPARATIFS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LES
APPLICATIONS DES TECHNIQUES SPATIALES AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2007)**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

À sa soixantième session, la Commission a convenu de tenir en 2007 la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. La question des préparatifs de la Conférence ministérielle a été débattue et une table ronde rassemblant les chefs des agences spatiales et les coordonnateurs nationaux du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE) a été organisée pour analyser les problèmes régionaux que les techniques spatiales pourraient contribuer à résoudre dans le futur. À sa soixante-deuxième session, la Commission a recommandé d'aligner l'action menée dans le cadre du PRORESPACE sur les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Elle a adopté la résolution 62/5 en vue de poursuivre les préparatifs de la Conférence ministérielle, qui est un mécanisme important pour le suivi au niveau régional du Sommet mondial sur la société de l'information, et s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement malaisien d'accueillir la Conférence en février 2007. Le présent document fait le point des préparatifs de la Conférence ministérielle. Le Comité de la gestion de la mondialisation est invité à examiner les préparatifs décrits dans le présent document et à donner des instructions au secrétariat quant à la ligne de conduite à suivre.

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. INTRODUCTION | 1 |
| II. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES | 2 |
| A. Convergence des technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs convenus au niveau international..... | 3 |
| B. Mécanismes de coopération régionale pour la gestion des catastrophes..... | 6 |
| C. Amélioration de la connectivité..... | 6 |
| D. Prochaines réunions préparatoires..... | 7 |
| III. QUESTIONS À EXAMINER..... | 8 |

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 49/5, en date du 29 avril 1993, la Commission a décidé de tenir une réunion ministérielle pour le lancement d'un programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement. Pour donner suite à cette décision, la CESAP a organisé la première Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, à Beijing les 23 et 24 septembre 1994. La Conférence a ainsi lancé le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE) et créé un réseau régional à trois niveaux composé du Comité consultatif intergouvernemental du PRORESPACE, des quatre groupes de travail régionaux sur les grands secteurs d'application des techniques spatiales, du Service régional d'information et du Réseau d'éducation et de formation¹. La mise en œuvre du PRORESPACE a eu un impact notable sur le renforcement des capacités nationales et a permis à l'Asie-Pacifique de devenir l'une des régions les plus dynamiques sur le plan du développement des technologies spatiales et des applications dans ce domaine.

2. À sa cinquante-troisième session, la Commission a demandé au secrétariat de lancer les préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle en tenant compte des tendances, des possibilités et défis technologiques caractérisant le nouveau millénaire². La deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à New Delhi du 15 au 20 novembre 1999 (voir E/ESCAP/1166). La deuxième phase du PRORESPACE consistait notamment à promouvoir l'établissement de mécanismes de coopération régionale et le développement d'applications concrètes des techniques spatiales pour la gestion des ressources environnementales et naturelles, la réduction de la pauvreté, la prévention des catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire, le renforcement des capacités, la valorisation des ressources humaines et l'éducation, les soins de santé et les services d'hygiène, ainsi que pour la planification du développement durable.

3. Au cours de la première partie de sa cinquante-neuvième session (1^{er}- 4 septembre 2003), la Commission a recommandé que le secrétariat commence à préparer la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique³ et, à sa soixantième session (22-28 avril 2004), elle a décidé d'organiser ladite Conférence en 2007⁴.

¹ Voir E/ESCAP/985 et Corr. 1. Voir aussi ESCAP, *Ministerial Conference on Space Applications for Development in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1451).

² *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément n° 18* (E/1997/38-E/ESCAP/1080), par. 149.

³ *Ibid.*, 2003, *Supplément n° 19* (E/2003/39-E/ESCAP/1298 et Add.1), par. 234.

⁴ *Ibid.*, 2004, *Supplément n° 19* (E/2003/39-E/ESCAP/1330), par. 198.

II. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

4. Les activités préparatoires ont débuté dans le cadre de consultations régionales sur la conférence ministérielle lors de la neuvième session du Comité consultatif intergouvernemental sur le PRORESPACE, tenue à Kuala Lumpur, les 15 et 16 décembre 2003. En outre, une table ronde a rassemblé les directeurs des agences spatiales et les coordonnateurs nationaux du PRORESPACE lors de la dixième session du Comité, tenue à Bangalore, les 21 et 22 octobre 2004, pour analyser l'évolution du rôle du PRORESPACE et certaines questions régionales dont devrait être saisie la troisième Conférence ministérielle.

5. À sa soixante-deuxième session, tenue à Jakarta du 6 au 12 avril 2006, la Commission a recommandé la continuation du PRORESPACE. Elle s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement malaisien d'accueillir, en février 2007, la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique et a encouragé tous les membres et membres associés de la CESAP à y participer. Plusieurs délégations ont souhaité que le secrétariat, dans le cadre des préparatifs de la Conférence, veille à l'harmonisation de l'action menée dans le cadre du PRORESPACE avec les décisions issues du Sommet mondial sur la société de l'information, du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes⁵.

6. Dans sa résolution 62/5, en date du 12 avril 2006, intitulée «Construire la société de l'information en Asie et dans le Pacifique», la Commission a prié le Secrétaire exécutif, entre autres choses, de continuer à préparer la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui est un mécanisme important pour le suivi au niveau régional du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en réaffirmant la volonté de la région de promouvoir la coopération régionale et l'intégration effective des applications des technologies de l'information et de la communication par satellite avec d'autres technologies de l'information utiles au développement durable, conformément à la Déclaration de Shanghai adoptée par la Commission à sa soixantième session⁶.

7. Le secrétariat s'est attelé à la rédaction des documents de travail pour la Conférence ministérielle. À la lumière des résultats des consultations régionales mentionnées plus haut, les documents feront le point de la situation concernant le PRORESPACE et les capacités régionales en matière d'applications des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (TICE). Ils présenteront également une analyse des tendances et problèmes émergents concernant les TICE en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information et le Sommet mondial pour le développement

⁵ *Ibid.*, 2006, Supplément n° 19 (E/2006/39-E/ESCAP/1390), par. 224.

⁶ Résolution 60/1 de la Commission, en date du 28 avril 2004.

durable. Sera en outre élaboré un projet de stratégie régionale et de plan d'action sur les TICE au service du développement durable, qui comportera des mécanismes de coopération régionale essentiels pour la gestion des catastrophes et la connectivité des applications à caractère social. Le secrétariat a par ailleurs commencé à établir un inventaire régional des capacités et installations spatiales à l'intention de la Conférence ministérielle.

8. On trouvera ci-après un examen des questions relatives aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace qui concernent tout particulièrement la région.

A. Convergence des technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs convenus au niveau international

9. Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication et leurs nombreuses applications ont modifié les modalités du développement économique et social. Les outils de l'information et de la communication par satellite ont été intégrés aux autres ressources offertes par les TIC pour le plus grand bénéfice du développement durable, de l'amélioration de la qualité de vie et de la prévention des catastrophes. Les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information et le Sommet mondial pour le développement durable définissent clairement les liens entre les technologies spatiales et le traitement des problèmes concernant la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, la santé et les catastrophes qui se posent dans tous les pays. Ils préconisent une approche globale de ces questions.

10. Les objectifs du Millénaire pour le développement préconisent également un plus grand accès aux technologies de l'information et de la communication. La réalisation de ces objectifs exigera un effort considérable et les TICE peuvent jouer un rôle important à cet égard. Les TIC fondées sur les techniques spatiales sont considérées comme faisant partie des instruments à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs, en particulier ceux qui ont trait à la réduction de la pauvreté et à la gestion de la mondialisation. De par leur nature, ces technologies offrent la possibilité d'intégrer les pays pauvres et les zones reculées, ainsi que leurs habitants, dans le courant général du développement économique et social classique. Bien que ces outils deviennent de plus en plus accessibles et abordables pour les pays les moins avancés, l'application pratique des TICE est généralement faible dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés membres de la CESAP. Il est donc nécessaire d'aider ces pays à gérer efficacement les possibilités et les défis qui se présentent, tant sur le plan technique qu'aux niveaux politique et institutionnel.

11. Le Sommet mondial sur la société de l'information a adopté un plan d'action⁷ pour atteindre les objectifs en matière de société de l'information et en matière d'accès aux TIC, tout en tenant pleinement compte de l'ensemble des intérêts en jeu. Ce plan d'action recommande un vaste éventail

⁷ Voir A/C.2/59/3, annexe.

de mesures, structurées selon un modèle figurant en annexe. Au cours du processus de préparation régionale pour la phase de Tunis, plusieurs questions prioritaires appelant des mesures au niveau régional ont été identifiées, notamment des questions intersectorielles telles que la gestion des catastrophes fondée sur le savoir et l'utilisation des TICE pour renforcer la compétitivité et promouvoir la croissance verte. Les TIC fondées sur les techniques spatiales jouent un rôle particulier dans la poursuite de ces différents objectifs: elles donnent accès aux données, aux services d'information ainsi qu'à des outils d'aide à la décision. Ces technologies profitent tout particulièrement à des activités telles que la collecte d'information en continu dans un vaste espace géographique, ainsi que la fourniture de services d'information et d'applications dans les zones reculées et mal desservies.

12. Le Sommet mondial pour le développement durable a réaffirmé que le développement durable était au cœur des préoccupations internationales et a donné un nouvel élan à l'action mondiale contre la pauvreté et pour la protection de l'environnement. Il a rappelé les liens entre pauvreté, environnement et utilisation des ressources. Un certain nombre de grands engagements, objectifs et échéanciers figurant dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁸ sont utiles pour assurer l'efficacité opérationnelle des applications des techniques spatiales.

13. La convergence des technologies de l'information et de la communication influe sur l'économie, la culture et la politique à travers le monde. De fait, la convergence des canaux de communication par fil ou sans fil, facilitée par des installations terrestres et spatiales, permet d'accélérer la prestation de services de base à moindre coût grâce aux technologies appropriées. Elle offre aussi de multiples possibilités pour la mise au point de nouveaux services à valeur ajoutée et l'accroissement de l'éventail des services. Cet environnement, qui permet également d'élargir le marché mondial des TIC et des services connexes, servira probablement de catalyseur pour la prochaine étape de l'intégration de l'économie mondiale.

14 Par le passé, les télécommunications, l'informatique et la radiodiffusion fonctionnaient de façon indépendante (technologie utilisée, information transmise et réseaux employés), et étaient régies par des lois distinctes, émanant généralement d'organismes de réglementation différents. La convergence technologique permet que la parole et les données, traditionnellement transmises de façon séparée, soient désormais transmises par un réseau unique vers une même plateforme de réception, et que les consommateurs puissent utiliser des systèmes intégrés pour le téléphone, la télévision et l'informatique, par exemple. Aujourd'hui, l'accent est mis sur l'harmonisation des normes en matière de TICE, qu'il s'agisse de convergence, de politiques ou de cadres réglementaires.

⁸ Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26-août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe).

15. L'utilisation de dispositifs hybrides à large bande, composés de fils de cuivre, de fibres optiques et d'installations sans fil terrestres et satellitaires offre des possibilités de combler le fossé numérique. Du fait qu'elles combinent réseaux satellitaires et réseaux terrestres, les TICE peuvent contribuer à réduire le fossé numérique en rendant possibles, par exemple, les cybercentres communautaires, qui offrent des services accessibles, abordables et d'une grande utilité, ouvrant aux pauvres les portes de la connaissance, leur donnant les moyens de participer à la conduite des affaires publiques et renforçant leur esprit d'entreprise. Les TIC reposant sur les techniques spatiales offrent les moyens technologiques nécessaires pour assurer une connectivité « du dernier kilomètre » au profit des zones mal ou pas desservies.

16. La convergence entre les applications des techniques spatiales et d'autres aspects des TIC a rendu les applications des TICE plus accessibles et plus abordables, en particulier dans les pays où la politique suivie et les partenariats public-privé tendent à susciter et appuyer les activités et les initiatives dans ce domaine. Dans de nombreux pays en développement, cependant, tous ces bienfaits ne sont pas évidents. Il est donc essentiel d'adopter des politiques facilitatrices dans les secteurs appropriés et de promouvoir des partenariats public-privé viables pour assurer un plein accès aux applications et services TIC fondées sur les techniques spatiales et en tirer tous les avantages recherchés.

17. Il est important, lors de l'expansion des services fondés sur les TIC, de passer en revue les besoins des zones rurales, qui pâtissent le plus du fossé numérique. À cet égard, le rapport sur l'étude réalisée en 2004-2005 par le Secteur du développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-D) concernant la région de l'Asie et du Pacifique indiquait que dans les communautés rurales des pays en développement de la région les besoins prioritaires étaient la télésanté et l'éducation à distance suivies par la gouvernance et la formation en ligne. Les services électroniques destinés aux entreprises, notamment les services bancaires en ligne, tiennent compte de la nécessité de disposer de services bancaires en milieu rural, pour le plus grand bien de l'économie rurale. Il a par ailleurs été constaté qu'il existait une demande pour des services de téléphonie de base et des programmes de sensibilisation.

18. Le PRORESpace se développera selon une nouvelle optique tenant compte des tendances technologiques actuelles ainsi que des possibilités et problèmes suscités par le développement et la convergence rapides des technologies de l'information et de la communication, et des technologies de réseau. Il en résultera une expansion de l'infrastructure liée à l'autoroute de l'information. Le réseau régional du PRORESpace adoptera ainsi dans le futur une approche fondée sur des thèmes, tels que gestion des catastrophes, enseignement à distance, télésanté ou autonomisation des populations par le biais de cybercentres communautaires, en lieu et place de l'approche technique et sectorielle actuelle. Les groupes de travail régionaux collaboreront pour examiner les sujets d'intérêt commun.

B. Mécanismes de coopération régionale pour la gestion des catastrophes

19. Il est de l'intérêt commun de tous les membres de se pencher sur la question de la gestion des catastrophes. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui a eu lieu à Kobe (Japon) en janvier 2005, puis la Conférence asiatique sur la prévention des catastrophes, tenue à Beijing en septembre 2005, ont souligné la nécessité de mettre au point des mécanismes de soutien technique appropriés pour l'évaluation des risques de catastrophe, la mise en place de systèmes d'alerte rapide, la préparation aux catastrophes et la réaction postcatastrophe.

20. Les techniques spatiales, notamment les communications par satellite, la télédétection, les systèmes d'information géographique et la localisation par satellite, peuvent contribuer de façon notable à la gestion des catastrophes en améliorant le contenu de l'information et la façon dont celle-ci est diffusée.

21. Le PRORESpace continuera ainsi à promouvoir des mécanismes de coopération régionale dans ce domaine afin d'aider les pays en développement à accéder plus facilement, lors de grandes catastrophes, à l'information et aux communications utilisant les techniques spatiales et à renforcer leur capacité d'utilisation de ces techniques en préparation aux catastrophes.

C. Amélioration de la connectivité

22. La troisième Conférence ministérielle se penchera sur les tendances, défis et possibilités dont il est fait état plus haut afin d'élaborer des politiques propres à améliorer la connectivité et à assurer, dans la région, un accès équitable aux TIC et aux services d'information reposant sur les technologies spatiales, ainsi qu'à promouvoir la coopération régionale en matière de connectivité par satellite en vue d'applications des TIC axées sur le développement social.

23. La coopération régionale pourrait être un moyen efficace de répondre aux besoins croissants d'infrastructures dans le secteur des TICE. Les pays en développement sont appelés à investir dans la mise en place d'infrastructures de réseau permettant de bénéficier de télécommunications et de TIC modernes et économiques. En dépit du rôle dominant du secteur privé dans le secteur des TIC, les entreprises privées hésitent à investir dans les infrastructures en milieu rural ou dans des zones à faible densité de population, notamment dans les pays insulaires en développement du Pacifique.

24. À sa dixième session, le Comité consultatif intergouvernemental a reconnu que les cybercentres communautaires reliés à un satellite pourraient aider à réduire le fossé numérique et a souligné l'importance des partenariats public-privé et de la participation des communautés dans ce domaine. Il fallait s'efforcer de promouvoir ce type de partenariat à l'avenir, en particulier dans l'optique d'un renforcement de la connectivité des zones rurales reculées au moyen de services de communication par satellite et de produits et services d'information reposant sur les techniques spatiales.

25. Les TIC sont l'un des domaines prioritaires d'assistance technique pour les pays insulaires en développement du Pacifique, comme l'a indiqué la Réunion extraordinaire des dirigeants du Pacifique, lors de la soixante-deuxième session de la Commission et du Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique de 2006⁹. La Commission a souligné que la réalisation de la société de l'information par les pays insulaires en développement du Pacifique, dont il est question dans la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹⁰ passait, dans toute la mesure du possible, par l'amélioration de l'infrastructure de communication par satellite¹¹.

26. Dans le contexte du suivi de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹², la Commission a recommandé que soit envisagée la mise en place d'infrastructures dédiées à la communication par satellite en tenant compte des difficultés particulières auxquelles étaient confrontés les petits pays insulaires en développement du Pacifique s'agissant de donner suite aux résultats du Sommet mondial sur la société de l'information¹³. À cet égard, le PRORESPACE collaborera avec d'autres programmes de la CESAP et d'autres organisations internationales compétentes dans le but de promouvoir des mécanismes de coopération appropriés assurant la durabilité de la connectivité par satellite.

D. Prochaines réunions préparatoires

27. Le secrétariat a organisé, à Bangkok les 3 et 4 août 2006, une réunion d'experts éminents pour discuter des questions relatives aux TIC exposées plus haut et du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, concernant notamment l'utilisation des techniques spatiales pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. La réunion a passé en revue une évaluation des questions relatives à certains domaines prioritaires, tels que la gestion des catastrophes, la télésanté, l'apprentissage/l'enseignement à distance, ainsi que les services d'information pour l'aide au développement communautaire.

28. Le secrétariat sollicitera des observations et des avis sur les projets de documents d'information, ainsi que sur la stratégie et le plan d'action régionaux, auprès des coordonnateurs nationaux chargés du PRORESPACE et des TIC. En outre, il effectuera, dans les limites de ses ressources, des visites consultatives dans certains des principaux pays membres. Les principaux résultats des réunions et consultations seront incorporés dans les documents de base de la Conférence ministérielle.

⁹ *Documents officiels du Conseil économique et social. 2006, Supplément n° 19 (E/2006/39-E/ESCAP/1390), par. 72-95.*

¹⁰ Voir A/C.2/59/3, annexe.

¹¹ *Documents officiels du Conseil économique et social., 2006, Supplément n° 19 (E/2006/39-E/ESCAP/1390), par. 86.*

¹² *Rapport de la Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.*

¹³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 19 (E/2006/39-E/ESCAP/1390), par. 251.*

29. Le secrétariat organisera la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique parallèlement à la douzième session du Comité consultatif intergouvernemental sur le PRORESPACE, à Taejon (République de Corée) du 17 au 19 octobre 2006. La réunion sera saisie des projets de documents de base et des documents de stratégie régionale qui doivent être finalisés. En outre, elle examinera la teneur du projet de déclaration qui sera soumis pour adoption à la Conférence ministérielle.

30. La troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique est prévue du 5 au 10 février 2007 à Putrajaya (Malaisie), sous réserve d'un accord final avec le pays hôte. Une réunion de hauts responsables finalisera les documents devant être soumis à la Conférence ministérielle, qui se tiendra juste après et examinera des questions d'ordre politique, adoptera la stratégie, le plan d'action et la déclaration ministérielle, et débattrà d'autres questions pertinentes.

III. QUESTIONS À EXAMINER

31. Prenant note de la convergence des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, la Conférence ministérielle promouvra la coopération régionale afin de combler le fossé numérique et de créer un environnement propice au développement, au transfert et à l'application des TICE. Elle promouvra également l'intégration efficace des applications des TIC par satellite avec d'autres technologies de l'information pour le développement durable et la gestion des catastrophes, ainsi qu'un renforcement de la connectivité pour une meilleure qualité de vie.

32. Le PRORESPACE, dont les objectifs ont évolué, passant de la sensibilisation à la promotion de mécanismes de coopération régionaux en passant par les réseaux destinés au renforcement des capacités, s'attachera dans le futur à développer des utilisations pratiques des outils offerts par les TICE en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les buts et objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information, par le Sommet mondial pour le développement durable et par la Conférence mondiale pour la prévention des catastrophes.

33. Le Comité de la gestion de la mondialisation souhaitera peut-être prendre note des diverses actions menées par le secrétariat dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Il est invité à donner des directives au secrétariat quant à l'action à mener à l'avenir.